

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 avril 2026

L'an **deux-mille-vingt-six**, le **vingt-huit avril**, à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **14**, Votants : **19**

Présent(e)s : **GEOFFROID V. ; BREUIL J-L. ; CESSAC J-B. ; DELPIT M. ; MAGNE A-P. ; MOREAU C. ; FARINOTTI C. ; DE VIDO M-P. ; LASSERRE M. ; RENAUDIE N. ; BURSON M. ; FEYREDIE L. ; BERTHELOT P. ; BARCONNIERE D.**

Excusés : **PUJAL G. ; ESPIAUT E.; DELPIT G. ; ANIBALLE S. ; HAMELIN J.**

Procuration de Mme ESPIAUT E. à Mme BURSON M., de M. HAMELIN J. à M. BREUIL JL., de M. ANIBALLE S. à Mme DE VIDO MP., de Mme PUJAL G. à Mme LASSERRE M. et de M. DELPIT G. à M. GEOFFROID V.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. BREUIL Jean-Louis est désigné secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.

ORDRE DU JOUR

1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14/04/2026

2/ Présentation et vote des budgets 2026 pour les budgets :

- Logements
- Lotissement
- Régie de transport scolaire
- Multiple rural
- Budget principal de la commune

3/Vote des taxes

4/Modification des délégués des syndicats

5/Divers

Approbation du procès-verbal du conseil du 14 avril 2026 à l'unanimité.

4/ Modification des délégués des syndicats

- ▶ Comité directeur de l'office de tourisme : il faut que ce soit le Maire donc Vincent Geoffroid.
- ▶ CIAS : ce peut-être un(e) élu (e) qui a de l'expertise dans le domaine de la santé et du social donc le Conseil municipal propose Martine Lasserre.
- ▶ Le SIVS a fait savoir qu'il ne fallait qu'un titulaire et un suppléant pour représenter la commune, aussi le Conseil Municipal modifie la délibération précédente et désigne Martine Lasserre comme titulaire et Marie-Pierre De Vido comme suppléante.
- ▶ Pour Grand Site, il convient de choisir deux délégués titulaires pour le Conseil des Collectivités : Vincent Geoffroid et Pierre Berthelot.

Martine Lasserre indique au Conseil Municipal que le 18 mai est organisée une journée formation au ménage sain destinée autant aux agents qu'aux élus à la CCVH.

2/ Présentation et vote des budgets 2026 pour les budgets :

LOGEMENTS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Budget Primitif 2026 du budget logements établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 209 449.95

Recettes : 209 449.95

Section d'Investissement :

Dépenses : 153 424.87

Recettes : 153 424.87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Budget primitif 2026 présentée pour le budget logements.

REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Budget Primitif 2026 du budget *régie de transport scolaire* établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 30 970.00

Recettes : 30 970.00

Section d'Investissement :

Dépenses : 10 491.07

Recettes : 10 491.07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Budget primitif 2026 présentée pour le budget annexe Régie de transport scolaire.

Quand le bus ne pourra plus rouler il sera envisagé de sous-traiter le transport.

MULTIPLE RURAL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Budget Primitif 2026 du budget *Multiple rural* établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 13 130.98

Recettes : 13 130.98

Section d'Investissement :

Dépenses : 21 434.83

Recettes : 21 434.83

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Budget primitif 2026 présentée pour le budget annexe *Multiple rural*.

Idée proposée par Jean-Baptiste Cessac de rencontrer les gérants du Multiple et de voir si un administré voulait monter une cagnotte pour les aider à la suite du cambriolage dont ils ont été victimes si ils seraient d'accord mais cela ne se ferait pas à l'initiative de la municipalité.

LOTISSEMENT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Budget Primitif 2026 du budget *LOTISSEMENT* établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 52 956.50

Recettes : 52 956.50

Section d'Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Budget primitif 2026 présentée pour le budget annexe *LOTISSEMENT*

VOTE DES TAUX POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article 1638 du code général des impôts prévoyant les modalités de l'intégration fiscale progressive, Vu la délibération 36-2018 de Saint-Amand de Coly du 02/07/2018 et la délibération 2018-07-42 de Coly du 06/09/2018 validant l'intégration fiscale progressive de la Commune nouvelle de COLY-SAINT-AMAND comme indiquée à l'article 1638 du code général des impôts,

M. le Maire de COLY-SAINT-AMAND rappelle au Conseil Municipal de la Commune Nouvelle que les taux étant différents sur les Communes de COLY et SAINT-AMAND-DE COLY il a été prévu un lissage sur 12 ans qui est effectué par les finances publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **à l'unanimité**,

Décide de voter les taux d'imposition de COLY-SAINT-AMAND pour chacune des taxes directes locales pour 2026 :

1/ Taxe foncier bâti : 42.78%

2/ Taxe foncier non bâti : 111.13%

3/ Taxe d'habitation : 16.27%

Le produit fiscal attendu pour 2026 s'élève donc à 407 153.00€

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année des subventions de fonctionnement sont attribuées à divers organismes et donne en lecture la liste des différentes demandes de subventions, des attributions sont alors décidées lors du vote du budget communal de la commune nouvelle de COLY-SAINT-AMAND 2026 :

Associations	Vote 2026
Amicale laïque de Montignac	150
ANACR	100
Anciens combattants	100
APAJH - ALTHEA	100
Ass. Dép. des retraités agricoles	100
Ass. GPT prop. Chasseurs de Lasserre	400
Association Alzheimer Dordogne	50
Association des accidentés de la vie	50
Association des Boules au Nez	50
Association française des sclérosés en plaques	50
CEPSM de Montignac	400
chantier solidarité jeunesse	3000
comité FNACA M. Ranoux Michel	100
Convention culturelle	1500
croix rouge	400
Don du sang	100
ecocycle	200
Evanews	200
Hand ball club	100
La Colynoise	500
Le Randal	400
Les amis de Saint Amand	5000
les petits loups	650
Les 6 coups du brigadier	100
Les voyageurs de mots	200
Ligue contre le cancer	100
Club du vieux manoir	3000
Radio cristal FM	100
Resto du cœur	300
restos du cœur centre de Terrasson	300
Saint-Amand fait son intéressant	5000
Secours catholique	100
secours populaire français	100
Souvenir français	50
Sté de Chasse Diane du Périgord	400
Téléthon	200
SOS chats libres	130
Union Sarlat natation	50
France Parkinson	50
voyages scolaires	400
30 millions d'amis	440
Total	24720

Les élus membres d'associations sortent au moment des délibérations et du vote de la subvention 2026 attribuée à l'association dont ils sont membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux autres associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus, de faire procéder au paiement des subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé pour un montant total de 24 720.00€. Une ligne sera inscrite au budget en arrondissant à 25 000€.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Budget Primitif 2026 du budget principal établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 956 149.82

Recettes : 956 149.82

Section d'Investissement :

Dépenses : 826 643.12

Recettes : 826 643.12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Budget primitif 2026 présentée pour le budget principal.

5/DIVERS

- Il faut désigner un élu et un agent au CDAS : le Conseil Municipal désigne Corinne Moreau et Aude Laumond.
- Cette année les Fabulesques dureront 10 jours du 17 au 27 juillet. Il conviendra d'indiquer la fermeture du terrain de tennis du 10 au 30 juillet car celui-ci accueillera le théâtre de plein air.
- L'assemblée générale ordinaire des plus beaux villages de France doit avoir lieu à Najac, Jean-Baptiste Cessac représentera la mairie, le Maire lui donne délégation pour participer à l'élection du bureau et aux décisions de la journée du 06 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID